



Les ambiguïtés du rapprochement gouvernements - ONG

Eric Mollard

► To cite this version:

Eric Mollard. Les ambiguïtés du rapprochement gouvernements - ONG : Similitudes et divergences au Nord et au Sud. 2011. ird-00639042

HAL Id: ird-00639042

<https://ird.hal.science/ird-00639042>

Submitted on 8 Nov 2011

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**Les ambiguïtés du rapprochement gouvernements - ONG
Similitudes et divergences au Nord et au Sud**

Eric Mollard ⁽¹⁾

Résumé : Deux documents témoignent de la position respective des gouvernements mexicains et français vis-à-vis des ONG. Dans les deux cas, le rapprochement est considéré comme nécessaire puisque les ONG expriment une forme de la demande sociale. Dans les deux cas également, les modalités de ce rapprochement unilatéral sont conçues de manière non neutre en cherchant à en tirer profit.

La forme du rapprochement distingue les deux régimes qui, pour des raisons historiques différentes, souffrent d'un déficit de légitimité. Comme ils partagent une centralisation ancienne et un mouvement associatif dense, c'est la politique politicienne au Mexique et « nationaliste » en France qui explique les différences. Le Mexique considère d'emblée les ONG comme des objets politiques, ce qui conduit le gouvernement à une promotion différentielle. La perception politique des ONG est beaucoup moins explicite en France, du moins chez les experts mandatés. Pour eux, il s'agit de renforcer l'influence du pays et des ONG françaises dans l'orbite internationale.

La mise en perspective binationale montre que, dans les deux pays, la mouvance des ONG est insuffisamment comprise. Elle prouve que les gouvernements, mais aussi le secteur privé et les organisations internationales, cherchent à les utiliser d'une manière ou d'une autre, ce qui suggère dans l'état actuel des rapports de force un retour vers une indépendance totale. Elle montre finalement que les ONG, de par la légitimité dont elles bénéficient dans l'opinion, mais aussi par leur influence exclusive, font de la politique. Il serait plus efficace pour les ONG du Nord et plus utile pour les ONG du Sud, comme l'illustre le cas mexicain, que cette fonction soit assumée.

Mots-clés : Participation sociale, Typologie d'ONG, Instrumentalisation politique, Autoritarisme, Opinion publique, Influence internationale.

¹ UR Dynamique Sociale de l'Irrigation, Programme IRD Mexique-IMTA. Eric.Mollard@ird.fr

Introduction

Quand Terre des Hommes fut créée en 1959 et Frères des Hommes six années plus tard, l'Église mexicaine renouvelait ses interventions avec Promotion du Développement Populaire et la Fondation pour le Développement Rural. Dans les deux pays, personne n'imaginait le boom qu'allait connaître les ONG. Dans le monde, le mouvement ne se démentait pas et entraînait les pays du Sud et de l'Est dans son sillage (Atlani, 2003). Alors que l'importance acquise par le « troisième secteur », comme on l'appelle parfois, justifiait un ensemble de mesures juridiques, fiscales et éducatives, l'attention des gouvernements a été attisée par sa dimension politique. Certes, la nature éclatée de la mouvance des ONG est inédite et sa manipulation est délicate, mais une légitimité enviée et une efficacité nouvelle ont conduit gouvernements, partis politiques, Églises, collectivités territoriales ou instituts internationaux à le prendre en compte et, si possible, à l'instrumentaliser. Deux raisons politiques poussent les gouvernements à agir :

1. La première résulte de la méfiance envers la politique et les institutions traditionnelles quand les ONG jouissent d'une honnêteté presque « insolente » (Phare et alii., 2000). Les gouvernements au Nord comme au Sud ont réorienté les crédits publics pour appuyer cette nouvelle expression sociale. Comme le boom des années soixante a touché l'ensemble du monde associatif, on a pu, ici ou là, considérer le secteur des ONG comme un test avant un amendement plus général.
2. La deuxième raison est encore plus instrumentalisante. En effet, les ONG ont développé des modes d'action efficaces sur leurs différents terrains : au Nord pour acquérir financements et légitimité, au Sud par leur réseau et leur connaissance du local et au niveau international pour faire éclore des débats et collecter des crédits. Il devenait tentant d'exploiter cette « ressource » quand se profilait une crise de l'action publique traditionnelle. L'amalgame entre opportunité et crise justifiait la réforme. Ce fut particulièrement le cas de la coopération dans les pays du Nord, laquelle a toujours reposé sur le calcul géopolitique, l'héritage et la défense des intérêts économiques.

Si les gouvernements perçoivent le rapprochement comme souhaitable, la perception reste unilatérale car les ONG revendiquent une totale indépendance tout en demandant des crédits supplémentaires, un cadre juridique favorable à leur promotion et une participation active dans la définition de l'action publique. A l'unilatéralité de la démarche de fond s'ajoutent des ambiguïtés pratiques qui ne seront pas levées tant que divergent les objectifs avec, d'un côté, le paradigme de l'intérêt général et, de l'autre, les demandes sociales qu'expriment les ONG. Dans les deux cas, on s'efforce d'élargir ou de renforcer sa propre légitimité dans l'opinion, lutte qui pourrait ne s'éteindre qu'avec un changement substantiel, par exemple la substitution de la démocratie participative à la démocratie électorale classique.

L'irruption d'un acteur potentiellement dérangeant dans le jeu gouvernemental aura d'autant plus d'effets que ses acteurs traditionnels sont des administrations techniques structurées autour d'une programmation lourde. Celle-ci explique le retard du pays vis-à-vis des pays anglo-saxons où les plus grosses ONG sont plus diverses et réactives aux événements mondiaux. De son côté, le Mexique est également un régime démocratique traditionnellement dirigiste qui prétend se rapprocher des ONG perçues comme

l'émanation de la société dans sa diversité. Même si le Nord est offreur et le Sud encore principalement receveur d'ONG, dans les deux cas, les enjeux du rapprochement dépassent le cadrage juridique ou la simple remise en cause des outils de la coopération classique pour s'inscrire dans le long processus menant à de nouvelles formes de démocratie.

Deux témoignages illustrent les objectifs poursuivis par les gouvernements. Pour le Mexique, il s'agit d'une interview donnée par le sous-secrétaire du développement politique du Ministère de l'Intérieur ; pour la France, c'est un rapport d'experts commandé par le ministre délégué à la coopération. Les deux documents expriment clairement la nécessité du rapprochement ainsi que ses ambiguïtés et son instrumentalisation potentielle.

1. L'opinion d'un haut fonctionnaire mexicain

Dans le numéro spécial consacré aux ONG du journal d'opinion *Enfoque*, l'entrevue de Luis F. Aguilar reflète le point de vue officiel². Par souci journalistique, Daniel Moreno (1995b) titre son article : « Il faut y mettre bon ordre ». L'exagération est évidente mais les propos de Luis Aguilar sont teintés d'ambiguïté derrière les expressions d'ouverture citoyenne, de négociation, d'ONG considérées comme sujets actifs et d'élaboration d'une loi consensuelle. En 1995 au moment de la parution de l'entrevue, l'autorité du PRI (Parti de la Révolution Institutionnelle), au pouvoir depuis la révolution mexicaine de 1910, est encore entière³. Le sous-secrétaire transmet la nature de cet autoritarisme ouvert à la discussion dans des formules explicites : « davantage d'ordre, mais sans arriver au contrôle » ou encore « canaliser, mais sans intervention ». Dans ce rôle étroit et peut-être ingrat, il se sent obligé de rappeler que la bonne volonté du gouvernement n'est pas toujours en accord avec certains fonctionnaires.

Pour promouvoir les ONG, Luis Aguilar préconise une typologie dont l'objectif est de faire le tri⁴, voire de marginaliser les associations considérées comme subversives. Plus explicitement qu'en France, le Mexique reconnaît que « tout est politique », l'histoire lui donnant raison. C'est ainsi que, depuis les années trente, le PRI a organisé la société en associations locales et organisations nationales. Un conflit ou une demande locale était systématiquement appuyé par le parti unique, qui conseillait la mise en place d'un comité et se chargeait de trouver une solution par ses appuis au sein du gouvernement. La contrepartie était le vote, ainsi que la récupération, dans le parti ou au sein des syndicats contrôlés par le gouvernement, de leaders aux idéologies variées. Ce lien avec l'élite assurait l'accès aux programmes du gouvernement en satisfaisant partiellement les demandes locales. Toutefois, le populisme dériva vers la personnalisation et la non transparence, faisant le lit de la corruption, de l'incurie et du gaspillage quand le pouvoir n'a plus eu la volonté ou a perdu le contrôle de ses prestataires intermédiaires dans les années soixante-dix (Rap, 2004).

Le mouvement associatif a longtemps servi à négocier les demandes sociales, montrant que sa politisation peut s'inscrire dans un régime de parti unique. Plus tard, l'opposition

² L'interviewé, professeur de sciences politiques dans le civil, a développé par la suite des analyses plus nuancées sur les organisations civiles (voir bibliographie).

³ Dans les années quatre-vingt-dix, l'opposition a gagné quelques postes de gouverneurs et de députés, puis les élections présidentielles en 2000.

⁴ *Depurar*

naissante s'est appuyée sur le même principe. Le PAN (Parti d'Action Nationale, considéré de droite) s'appuyait davantage sur les organisations religieuses dopées par la vague de solidarité internationale qui a suivi le séisme de Mexico en 1985, et le PRD (Parti de la Révolution Démocratique) sur des associations issues du monde étudiant de 1968. En 1995, un militant résume la situation de la manière suivante : « au PAN, on nous voit avec méfiance, au PRD, comme clients et au PRI, comme paravent » (Moreno, 1995a), soulignant que l'ONG au Mexique, fréquemment associée à l'expression de « société civile », est une appellation non seulement politique, mais aussi nettement assignée à gauche.

Sans le justifier, Luis Aguilar reprend à son compte l'ambiguïté fondamentale d'un rapprochement exclusif avec les associations non politiques, citant celles qui oeuvrent pour l'environnement et l'habitat populaire. Cette dépolitisation aurait nécessairement signifié une rupture avec l'organisation populiste en vigueur. D'autres ambiguïtés émergent quand on passe aux modalités pratiques de cette philosophie politique. Par exemple, Luis Aguilar souhaite avoir affaire aux leaders d'organisations représentatives professionnelles et non pas « de celles qui surgissent de manière émotive et ne parviennent pas à réunir les ressources humaines qualifiées ». Fidèle à son *modus operandi*, le gouvernement veut traiter avec un comité restreint où l'asymétrie de pouvoir lui est profitable. Par ailleurs, la représentativité des associations et des leaders est, au Mexique, un problème ancien qui dépasse les ONG du fait d'une population souvent mal informée et de charges électives réparties au sein de clans. En conséquence, les élus ne représentent qu'un groupe d'intérêt ou des familles alliées. Leur acceptation par la base repose sur la redistribution personnalisée qu'autorise une relation intime au sein du gouvernement. Inversement, toute négociation, qui implique par définition une révision à la baisse des prétentions sur une ressource contre un gain ailleurs, peut conduire la base à déposer son leader contre un autre plus démagogique, alimentant un caudillisme toujours d'actualité. Dans le cas d'une ONG, le problème est aggravé par l'absence de légitimité élective, ce que passe sous silence Luis Aguilar qui demeure dans la tradition de manipulation des associations. Paradoxalement, les oppositions de gauche et de droite se méfient aussi des ONG. Alors que les ONG appuyées par les intellectuels, les médias⁵ et une partie de la population sont hyper-actives dans leurs revendications diverses, Quero (2003) s'interroge sur le fait « qu'elles disparaissent mystérieusement » de la scène civile une fois le combat gagné.

Le classicisme de Luis Aguilar est représentatif d'un régime mais aussi du Mexique contemporain. Dans une démocratie qui reste autoritaire, ne serait-ce que par une bureaucratie omniprésente, le monde des ONG est considéré davantage comme une ressource politique que comme une opportunité de changement ou une menace pour le régime. Le discours officiel refuse la nature de l'ONG dans sa diversité et son émotion. L'imposition de règles de négociation réduit la possibilité de rapprochement avec des ONG dont la légitimité résulte justement de leur indépendance. Dans le cas mexicain, la mouvance des ONG, à la fois politique et manquant de fonds, n'a pas placé le gouvernement devant le dilemme du déficit démocratique. Il en va différemment dans les pays du Nord.

2. La perception d'un groupe d'experts en France

⁵ Les médias états-uniens, dont les sources mériteraient examen, jouent un rôle important au Mexique. Ils ont relancé l'affaire des associations gérées par la première dame du Mexique.

Le point de vue qui prévaut en France, du moins celui exprimé par les experts (Faure et al., 2002), renvoie pour partie à la position du Mexique. Les similitudes reflètent deux démocraties centralisées et deux contextes associatifs denses. Inversement, l'activisme international des ONG du Nord et la crise de légitimité envers les institutions expliquent les particularités de la position française.

Parmi les points de vue partagés, on retrouve la nécessité du rapprochement. Elle semble même inéluctable en France, moins comme l'expression d'une demande sociale, puisque au contraire le gouvernement ne cherche pas à se substituer au monde associatif, que par l'accès direct à la sphère internationale via les ONG. Deux éléments se conjuguent :

1. Une meilleure place dans la compétition pour les financements internationaux (au sein de l'Union européenne et auprès des instituts internationaux) permettrait de restreindre éventuellement l'aide publique au développement, de la réorienter vers les espaces internationaux ou de renforcer les ONG françaises.
2. L'accès au lobbying international, le plaidoyer étant reconnu comme efficace alors que ce mode d'influence est peu présent dans la culture nationale.

Par ailleurs, le timing de la réforme est excellent car la légitimité morale des ONG dans l'opinion ne cesse de croître si on s'en remet aux dons privés. C'est ainsi que leur progression, pour les ONG françaises, est spectaculaire avec le doublement, en 1999, des 350 millions d'euros de 1991 (Faure et al., op. cit.). Inversement, l'absence de ces deux raisons donne du temps au gouvernement mexicain qui, peut-être, se distingue d'autres pays du Sud plus pressés dans la compétition financière : « Il ne faut pas se précipiter... la loi ne doit pas souffrir d'amateurisme... nous allons ouvrir des tables de discussion » (Moreno, 1995b).

Aux mêmes ambiguïtés d'ordre pratique, comme le choix d'ONG représentatives⁶ ou des ONG aidées, s'ajoute en France une préoccupation « nationaliste ». Reconnaisant aux ONG la capacité d'influencer la nature et les avancées de certains débats internationaux, la coopération française aimerait en bénéficier, par simple justice, avance-t-on, quand les concitoyens sont de plus en plus affectés par les décisions supranationales. De plus, le retour d'image pour le pays n'est pas négligeable, comme l'atteste celui, inégalé, des *French Doctors*. Une telle attitude entre toutefois en contradiction avec l'indépendance des ONG. De plus, la comptabilité publique exige la transparence des comptes des attributaires que les ONG, qui le reconnaissent d'ailleurs, sont loin de satisfaire. Si l'opinion publique, par la légitimité morale qu'elle octroie aux ONG, perpétue ce flou, un choix gouvernemental d'ONG à l'amont et un contrôle des dépenses à l'aval risquent de modifier la nature des ONG : moins diverses, moins émotives et plus distantes de l'opinion.

A la différence du Mexique, la promotion fiscale des ONG en France ne semble pas poser le problème de l'évasion du fisc ou de l'usage des fonds illicites. En revanche, l'évaluation de l'impact des ONG sur le terrain devient problématique dès lors que les ONG reçoivent une dotation publique. Le problème n'a jamais été résolu, ni par les ONG, ni par les programmes de coopération gouvernementale, c'est-à-dire chaque fois qu'une source d'argent doit être dépensée sans « but lucratif » (par exemple, Mollard et Lopez, 2005). Le problème devient pervers si les critères d'efficacité et de transparence définis indépendamment devaient, en retour, s'appliquer aux programmes de la

⁶ La mutualisation des dons pose un problème du même ordre.

coopération officielle⁷. On comprend la prudence voire la résistance des protagonistes. En fait, l'efficacité se mesure de manière différente selon les points de vue : s'il s'agit de légitimité dans l'opinion publique du Nord, on a vu celle, indiscutable, dont jouissent les ONG ; par ailleurs, l'efficacité sur le terrain peut être faible alors qu'elle est nécessaire pour faire jouer un effet de tenaille (Mollard et Lopez, op.cit.).

L'équation est plus complexe à résoudre pour le gouvernement français. Peut-on aider les ONG sans en corrompre l'esprit ou la dynamique, la légitimité morale et la réactivité, mais aussi sans affecter exagérément l'intérêt public et l'interventionnisme du gouvernement ? Il arrive que les experts se perdent dans l'exercice imposé avec, d'une part, l'amalgame entre crise de l'action publique et opportunité fournie par les ONG et, d'autre part, le risque d'instrumentaliser une réforme pour favoriser un retour sur image, une éventuelle diminution de l'aide publique au développement ou encore la participation du gouvernement aux côtés des ONG dans les débats internationaux. C'est en ces termes que la rupture proposée est nette en France alors que le gouvernement au Mexique vise la continuité.

Le rapprochement des ONG avec le secteur privé, qui faisait partie de l'exercice d'expertise, confirme les contradictions et, par voie de conséquence, la nature irréductible des ONG. Dans ce cas particulier, celles-ci seraient demandeuses car les financements sont jugés « plus neutres », moins politiques, que ceux liés à un gouvernement. A peu d'exceptions près, le secteur privé décline la demande car le mécénat sert des objectifs particuliers. D'abord, il vise un objectif commercial indirect, comme le montre l'histoire des grandes fondations américaines. Ensuite, il sert à améliorer l'image interne, c'est-à-dire la culture d'entreprise, pour renforcer l'unité de son personnel autour d'activités humanitaires. Sur le plan juridique, on distingue le parrainage du mécénat, le premier prévoyant un effet direct (un retour d'image par exemple) passible d'un contrat avec une autre entreprise et d'une fiscalisation normale, alors que le second serait plus neutre, plus indirect en tous cas. De plus, les firmes refusent tout amalgame avec les concurrents, serait-ce pour une activité philanthropique. Comme les gouvernements, le secteur privé souhaite bénéficier de l'image favorable associée aux ONG. Les multinationales dépensent alors sans compter pour que leur logo soit juxtaposé à celui d'une œuvre reconnue. Heureusement, le mouvement associatif produit son antidote en dénonçant l'amalgame dans les médias et auprès des institutions internationales, comme c'est le cas de manière récurrente auprès du secrétaire de l'ONU⁸.

3. Les limites du rapprochement unilatéral

La mise en perspective binationale souligne combien le rapprochement avec les ONG est jugé nécessaire sans toujours percevoir que ce souhait reste unilatéral, qu'il repose sur l'amalgame entre opportunité et crise de légitimité et qu'il sous-estime les forces et les faiblesses des ONG. Les gouvernements n'ont pas une perception claire des ambiguïtés de fond ni même de la nature des ONG, des moteurs sociaux qui les animent ou encore de leur manière de capitaliser la légitimité. Certes, les acteurs de ces mêmes ONG reconnaissent que celles-ci doivent évoluer sans pour autant imaginer un projet

⁷ Les critères de la coopération d'État relèvent plus du pourcentage du PIB à dépenser que de la recherche de la plus grande efficacité sur le terrain. Par exemple, elle privilégie les bureaux d'études français excessivement chers aux expertises nationales dans les pays aidés (Jaffré, 2004).

⁸ <http://www.globalpolicy.org/reform/2000/1024gc.htm>

qui aille au-delà d'une série limitée d'agences efficaces et lisibles avec moins d'états d'âme. Or, la légitimité morale qu'attribue l'opinion aux ONG est « virginale » : elle semble reposer sur le refus de toutes relations avec les gouvernements ou le secteur privé alors que, en même temps, elle suit avec une certaine bienveillance la cacophonie des ONG anti-mondialisation et même les actions plus belliqueuses contre le libéralisme. Il n'est pas sûr que l'opinion y adhère, mais elle y voit certainement un contre-pouvoir à toute forme d'autorité. Si elle était confirmée, une telle hypothèse aurait au moins deux conséquences : il faudrait récuser les appellations positives d'organisations de solidarité internationale (OSI) quand l'ONG se définit par ce dont elle tire sa légitimité ; on devrait aussi se demander s'il n'est pas plus sage, pour les ONG, de refuser toute compromission avec les gouvernements. Certaines le font déjà, ce qui leur évite "*a kiss of death*" dénoncé par Tandon (1991).

Un tel refus semble logique dès lors que la dimension politique des ONG est reconnue. En effet, les ambiguïtés résultent non seulement du rapprochement lui-même, comme on l'a vu, mais aussi de la volonté de conduire une réforme conjointe alors qu'une réforme préalable de la coopération publique, avec la clarification de ses objectifs et l'indépendance de son évaluation, est souhaitable pour éviter malentendu, conflits chroniques et incompréhension envers les institutions et les ONG. De plus la délégation de l'intérêt public aux associations présente des inconvénients comme la tentation de déresponsabilisation en cas d'échecs ou encore la création d'ONG pilotées par les instances internationales.

Le rôle politique des ONG ne passe pas seulement par le plaidoyer international, les relations avec les gouvernements ou les instrumentalisation variées depuis les courtiers du développement jusqu'aux organisations internationales. Ainsi, ces dernières défendent l'idée que certaines formes d'action politique influencent le développement. Ce fut l'argument de la bonne gouvernance proposé par la Banque mondiale qui, malheureusement, a été décliné en tant de définitions contradictoires qu'ont été bouchées les possibilités de consensus en la matière. Parallèlement, la Banque mondiale piégée dans la non ingérence produisait une batterie de critères normalisés sans approfondir les relations entre formes d'action politiques et développement.

Par conséquent, le dilemme demeure : les institutions internationales ne peuvent faire de la politique dans un pays alors que certaines formes d'action politique seraient efficaces. S'il revient aux chercheurs de s'interroger et de documenter ces formes, c'est aux ONG de résoudre le dilemme. D'ailleurs, la perspective qu'offre l'expérience mexicaine le confirme. Les ONG nationales montrent que tout est politique, non seulement pour renforcer la démocratie, mais aussi pour promouvoir le développement. Leur plainte doit être entendue par les bailleurs non gouvernementaux. Pour s'engager dans cette bonne gouvernance, il faut, contrairement aux réticences des ONG internationales, appuyer ce type de mouvements, y compris ceux arborant une couleur politique. C'est finalement le bon sens qui doit l'emporter : si on reconnaît au Nord que le développement est issu de la démocratie, pourquoi en serait-il différent dans les pays du Sud ? Toute lutte pour exiger l'état de droit et l'application égalitaire de la loi (aux individus, groupes organisés, administrations et pouvoirs publics) est une étape dans laquelle le monde associatif, et seulement lui, a un rôle éminent à jouer.

Les ONG ne se sentent pas en contradiction avec elles-mêmes tant qu'elles refusent de voir les évidences et qu'elles demeurent au stade primitif du lien avec une opinion

publique prétexte et peu informée. Rester indépendant des gouvernements est un choix politique qui se justifie, mais refuser de voir que « tout est politique » peut entrer en contradiction avec leurs mandats autoproclamés. Il est vrai qu'il faudrait convaincre une opinion que l'on croit plus sensible aux messages simples et aux images chocs. Dans ce cas, ne devrait-on pas œuvrer pour une nouvelle culture d'ONG et pour une culture politique des opinions nationales, en commençant par celles du Nord ?

o O o

Bibliographie

- Aguayo, Sergio y María Luisa Tarrés (1995): Las enigmáticas ONG mexicanas: Una caracterización. Manuscrito.
- Aguilar, Luis F., 1997, Las organizaciones civiles y el gobierno...Luis F. Aguilar Villanueva, "Las organizaciones civiles y el gobierno mexicano". Sociedad Civil. Análisis y Debates. núm. 1, vol. II, 1997
- Atlani L., La bonne gouvernance, nouvelle éthique du développement ? Quelques propositions pour une réflexion critique. Autrepart.
- Beaumont A. Ma., 2002, Participación de la sociedad civil en la gestión del agua y sus límites: fuente de conflictos sociales y políticos. <http://coyunturaydebate.com> [septembre 2004]
- Bebbington , A. and G. Thiele, et.al., 1993, Non-Governmental Organizations and the State in Latin America, Routledge, London and New York.
- Bosch, M. "NGOs and Development in Brazil: Roles and Responsibilities in the 'New World Order'" in NGOs, States and Donors. Too Close for Comfort?, edited by Hulme D., and M. Edwards, Save The Children Fund and Macmillan Press, London.
- Butcher, Jacqueline, 2002, A new perspective of voluntarism and citizen participation in México: Recreating civil society/government relationships. In: Transforming Civil Society, Citizenship and Governance: The Third Sector in an Era of Global (Dis)Order. Cape Town, South Africa *ISTR Fifth International Conference*
- Canto, Manuel (1998): "La Discusión sobre la Participación de las Organizaciones Civiles en las Políticas Públicas", en: Canto, Manuel (coord.): De lo Cívico a lo Público, Centro de Estudios Antonio de Montesinos, A.C., México.
- Caroll,T., Humphreys, D. and Scurrah, M. 1991 'Grassroots Support Organizations in Peru' in Development and Practice 1 (2): 97-108.
- Cernea, M.,1988, Nongovernmental Organizations and Local Development, World Bank Discussion Papers No. 40, Washington D.C.
- Clark, J., 1997, "The State, Popular Participation and the Voluntary Sector", in NGOs, States and Donors. Too Close for Comfort?, edited by Hulme D., and M. Edwards, Save The Children Fund and Macmillan Press, London.
- Clarke, G., 1995, Participation and Protest: Non-Governmental Organizations and Philippine Politics, PH.D. Thesis, SOAS, 30 June 1995.
- Demmers, J. and B. Hogenboom, 1992, Popular Organization and Party Dominance, The Political Role of Environment NGOs in Mexico, Master Thesis, University of Amsterdam.
- Deler J-P. Et alii. Dir, 1998, ONG et développement. Société, Economie, Politique. 686p.
- Dorantes, Francisco, 1999, La participación social en la materia ambiental: la experiencia de los consejos consultivos. Revista Prospectiva, N. 13, Año 4, México
- Faure J-C., Jolly C. (2002), *L'Etat et les ONG : pour un partenariat efficace*. Paris; La Documentation française; 209 pages
- Garcia-Guadilla, M, and Jutta Blauert (eds.), Retos Para el Desarrollo y la Democracia : Movimientos Ambientales en America Latina y Europa, Fundación Friederich Ebert de Mexico y Editorial Nueva Sociedad. Venezuela.
- Garilao, E.D., 1987, "Indigenous NGOs as Strategic Institutions: Managing the Relationship with Government and Resource Agencies" in World Development, Vol 15. Supplement, pp.113-120, 1987.
- Hudock, A. 1995, "Sustaining Southern NGOs in Resource-Dependent Environments" in Journal of International Development, Vol 7. No.4, 653-667 (1995).
- Jaffré, B., 2004, CSDPTT, Une ONG dans le monde des Télécoms : Un espace immense pour une marge de manœuvre étroite. CSDPTT www.csdptt.org/article301.html (novembre 2004)

- Méndez Martínez, José Luis, 1997, "El tercer sector y las organizaciones civiles en México. Evolución reciente y perspectivas", *Sociedad Civil. Análisis y Debates*. núm. 1, vol. II, 1997
- Mollard E., Eduardo Lopez (2005), *L'instrumentalisation des ONG au Mexique en situation indienne et non indienne*. Autrepart ce numéro.
- Moreno D. (1995a), Los nuevos protagonistas, *Enfoque*: 7
- Moreno D. (1995b), ONG: Hay que poner orden. Entrevista de Luis F. Aguilar. *Enfoque*.
- Natal, A., 2001, 'How state funds impact NGO's capacity to foster people's participation', *Cuadernos de Discusión sobre el Tercer Sector*, No. 12, Programa Interdisciplinario de Estudios del Tercer Sector, Zinacantepec, México: El Colegio Mexiquense.
- Olvera R., Alberto J. (2000), 'Organizaciones de la sociedad civil: breve marco teórico', *Cuadernos de Discusión sobre el Tercer Sector* 8, Programa Interdisciplinario de Estudios del Tercer Sector, Zinacantepec, México: El Colegio Mexiquense.
- Olvera A. (coord) (2003), *Sociedad civil, esfera pública y democratización en América Latina: México*, CFE.
- Ostrom E., L. Schroeder and S. Wynne (1993), *Institutional Incentives and Sustainable Development, Infrastructure Policies in Perspective*, WestView Press, Boulder, San Francisco, Oxford.
- Pfeffer, J., and G.R. Salancik, 1978, *The External Control of Organizations, A Resource Dependence Perspective*, Harper and Row. New York.
- Putnam, Robert (1993): *Making Democracy Work*, Princeton University Press, Princeton.
- Quero, Morgan (2003): El Arte de la asociación – o una periferia que puede ser centro-. *Sociedad civil y gobernabilidad en Morelos*. In: Olvera (2003): 149-204
- Rap E. (2004), *The success of a policy model. Irrigation management transfer in Mexico*. Thèse de doctorat. Université de Wageningen : 355 p.
- Ritchie-Vance M. (1991), *The Art of Association: NGOs and Civil Society in Colombia*, InterAmerican Foundation, Washington D.C.
- Salancik G.R. (1977), "Commitment and the control of organizational behavior and belief", in B.M. Staw and G.R. Salancik (eds.), *New Directions in Organizational Behavior*, 1-54, St Clair Press, Chicago.
- Scurrah M.J. (1996). "NGOs, Civil Society and Democracy in Peru; Ideas and Experiences", in *NGOs, Civil Society and the State. Building Democracy in Transitional Societies*, edited by Andrew Clayton, INTRAC, U.K
- Phare Susan, Robert Putnam, Russell Dalton, Richard Rose (2000), "Trouble in the Advanced Democracies", *Journal of Democracy*, avril 2000, 11(2):10.
- Tandon R. (1991), *NGO-Government Relations: A Source of Life or a Kiss of Death?* PRIA. New Delhi.
- Themudo, D.N., and A. Natal (1996), "Las ONGs un Mundo de Diversidad: Diferencias en Desafíos Organizacionales" in *Convergencia*. Journal of the Faculty of Political Sciences of the University of the State of Mexico. (3) Num. 10/11: 241-270.
- Trivedy R. et J. Acharya (1996), "Constructing the Case for an Alternative Framework for Understanding Civil Society, the State and the role of NGOs", in *NGOs, Civil Society and the State. Building Democracy in Transitional Societies*, edited by Andrew Clayton, INTRAC, U.K.
- Wanigaratne R. (1997), "The State-NGO Relationship in Sri Lanka: Rights, Interests and Accountability." in *NGOs, States and Donors. Too Close for Comfort?* edited by Hulme D., and M. Edwards, Save The Children Fund and Macmillan Press, London.